

Conseil du 20 décembre 2016

Mesdames, Messieurs, Madame l'échevine des bâtiments,

Concerne : Mégisserie.

Après plusieurs demandes dont la dernière datant du 11 octobre 2016 restées sans réponse, le 8 novembre dernier, vous m'avez promis que vous terminiez votre réponse et que je serais en sa possession dans quelques jours et c'est seulement hier (veille du Conseil et probablement parce que j'avais inscrit ce point à l'ODJ) que j'ai enfin pu prendre connaissance de vos réponses.

Que dire, une fois de plus, de ce manque de respect, vis à vis des conseillers de l'opposition, en terme de délai pour l'obtention d'une réponse.

Vu le temps qui m'a été imparti, je n'ai malheureusement pu analyser les chiffres en profondeur.

Cependant, en voici quelques uns qui m'interpellent :

1. Vous annoncer dans le PST (note d'évaluation), pour le poste parachèvement, un subside de **719.330 euros** et dans votre note de synthèse reçue hier, un subside de **338.569 euros** est inscrit, soit une différence de **380.761 euros** – Quid ????
2. Nous avons également sur ce dossier une charge communale de **975.000 euros**. Sur base du prix de revient (uniquement pour le logement) de \pm 3.500.000 euros, le prix au m² revient à **1.954 euros** pour du logement moyen. Pour information, dès l'instant où le m² de nouvelles constructions de standing est de maximum **1.400 euros**, le prix que vous annoncez est exorbitant. Le loyer mensuel de vos logements devrait être de \pm **1.000 euros** ????????
3. Une note positive du Ministre Furlan déroge aux 5% du PR et vous accorde donc une diminution de l'ordre de 2,8 et 3,4%. Ce qui nous donne un loyer situé entre **850 et 900 euros**. Or, les loyers que vous proposez sont de **500 euros (1 chambre) et 595 euros (2 chambres)**. Un rapide calcul nous permet de constater que la différence par mois entre les loyers devant être perçus et ceux appliqués (15.000 et 9.000 euros) est de **6.000 euros**.
Calculons à présent la perte annuelle que la Ville va subir :
 - Pour les logements : **6.000 euros/mois = 72.000 euros**
 - Surface commerciale : **3.000 euros/mois = 36.000 euros****Soit une perte annuelle de 108.000 euros**

Dernières questions, Madame l'échevine :

1. En fonction de ces différentes charges et pertes, pendant combien d'années, la Ville va devoir rembourser ces investissements ?
2. Quand pourrais je enfin prendre connaissance du PV de réception provisoire ? Pour quelle raison n'y a t'il toujours pas de Décompte final, un an après les travaux ? Je m'interroge !!! **Pour la Xème et dernière fois, je demande de pouvoir obtenir le tableau récapitulatif du chantier comprenant tous les éléments ci-dessus (balance carrée).**

Dominique Bidoul,
Conseiller communal